

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire
Yannick Sauvé, conseiller
Archie Martin, conseiller
Édith de Haerne, conseillère
André Boucher, conseiller
Danny Lalonde, conseiller
Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2016-07-227

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Boucher et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2016-07-228

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-229

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal – Mme Édith de Haerne

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser le dépôt, par la greffière, de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Mme Édith de Haerne, conseillère élue lors de l'élection partielle du 12 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-230

Modification de la résolution numéro 2015-10-415 - nomination des maires suppléants - 29 octobre 2015 au 9 novembre 2017

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu de modifier la résolution numéro 2015-10-415 - nomination des maires suppléants - 29 octobre 2015 au 9 novembre 2017, comme suit :

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu de nommer les conseillers suivants au poste de maire suppléant pour les périodes suivantes :



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

Mario Gauthier	du 29 octobre 2015 au 7 novembre 2015
André Boucher	du 8 novembre 2015 au 30 novembre 2015
Mario Gauthier	du 1 ^{er} décembre 2015 au 27 décembre 2015
André Boucher	28 décembre 2015 au 18 janvier 2016
Mario Gauthier	19 janvier 2016 au 31 mars 2016
Danny Lalonde	du 1 ^{er} avril 2016 au 31 juillet 2016
Édith de Haerne	du 1 ^{er} août 2016 au 30 novembre 2016
Archie Martin	du 1 ^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017
Yannick Sauvé	du 1 ^{er} avril 2017 au 31 juillet 2017
André Boucher	du 1 ^{er} août 2017 au 9 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

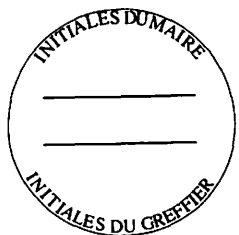
2016-07-231

Modification de la résolution numéro 2015-12-490 - Formation des comités et nomination des représentants 2015-2016

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu de modifier la résolution numéro 2015-12-490 - Formation des comités et nomination des représentants 2015-2016 comme suit :

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU	
M. Archie Martin, président	M. Danny Lalonde
URBANISME, PATRIMOINE, PROMOTION, DÉVELOPPEMENT ET TOPONYMIE	
M. André Boucher, président	M. Hans Gruenwald Jr.
M. Yannick Sauvé	M. Danny Lalonde, substitut
ADMINISTRATION ET DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE	
M. André Boucher, président	
RELATIONS DE TRAVAIL	
M. Mario Gauthier	M. Yannick Sauvé
LOISIR ET CULTURE	
M. Yannick Sauvé, président	M. Mario Gauthier
Mme Édith de Haerne	
EMBELLISSEMENT	
M. Danny Lalonde, président	Mme Édith de Haerne
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
M. Danny Lalonde, président	M. Archie Martin
TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ	
M. André Boucher	M. Archie Martin, délégué substitut
REPRÉSENTANTS – HLM ET COOPÉRATIVE D'HABITATION	
M. Archie Martin	Mme Édith de Haerne
REPRÉSENTANTS - RESPONSABLES DES QUESTIONS FAMILIALES (RQF) ET DES AÎNÉS (MADA)	
M. André Boucher	M. Yannick Sauvé
REPRÉSENTANT — FESTIVAL DES COULEURS	
M. Mario Gauthier	
REPRÉSENTANT — FONDATION ANDRÉ D'AOUST	
M. Hans Gruenwald Jr.	

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

2016-07-232

Renouvellement du contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des Municipalités du Québec du 1^{er} août 2016 au 1^{er} août 2017 incluant l'assurance accident des pompiers et l'assurance des premiers répondants

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu que le conseil renouvelle le contrat d'assurances générales, incluant l'assurance accident des pompiers et l'assurance des premiers répondants pour la période du 1^{er} août 2016 au 1^{er} août 2017, avec la Mutuelle des Municipalités du Québec aux coûts mentionnés au tableau présenté par Groupe Jetté Assurances inc. (Ultima Assurances et services financiers), en date du 14 juin 2016, soit d'une somme de 134 187,00 \$, taxes applicables en sus. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-233

Cour municipale régionale : approbation du changement du lieu où siège la cour

Considérant l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMR) est située au 2555 de la rue Dutrisac, local 27, à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6 ;

Considérant que la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMR) déménage le ou vers le 31 décembre 2016 au 280 du boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5 ;

Considérant l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu d'approuver le changement d'adresse du lieu où siège la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour le 280 du boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5, et de transmettre deux (2) copies certifiées conformes de cette résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vue de l'approbation par le ministre de la Justice du Québec.

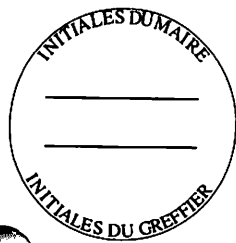
Adoptée à l'unanimité

2016-07-234

Comptes à payer

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 11 juillet 2016, totalisant 526 263,22 \$ pour le fonds d'administration et 39 642,54 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

2016-07-235

Subvention annuelle à l'Atelier la Boîte à surprises inc. pour la saison 2015-2016

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu d'autoriser la subvention annuelle à l'Atelier la boîte à surprises inc. pour une somme totale de 9 270 \$ qui sera payée en deux versements égaux :

- une somme de 4 635 \$ payée immédiatement ;
- une somme de 4 635 \$, payée en septembre, suite à la reddition de compte 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-236

Autorisation de signature d'une entente relative à l'attribution d'une subvention annuelle à la Maison des jeunes de Rigaud (année 2016)

Il est proposé par Édith de Haerne et résolu

1. d'autoriser la signature, par les personnes autorisées à signer par la résolution numéro 2016-06-202, d'une entente relative à l'attribution d'une subvention annuelle totale de 36 000 \$ à la Maison des jeunes de Rigaud pour l'année 2016, et
2. de payer les montants des divers versements selon les modalités établies à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-237

Gestion du personnel – embauche de M. Jérémie Juairé D'Arcy au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à temps plein (poste temporaire) au Service de l'urbanisme, à compter du 27 juin 2016

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil entérine, suite à la recommandation de la direction générale, l'embauche de M. Jérémie Juairé D'Arcy au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à temps plein (poste temporaire) au Service de l'urbanisme, à compter du 27 juin 2016, le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

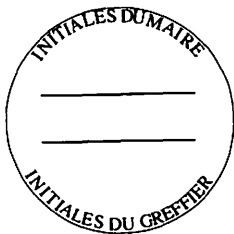
Adoptée à l'unanimité

2016-07-238

Gestion du personnel – embauche de Mme Charlene Houle-Péloquin au poste de technicienne en loisirs à temps plein (poste temporaire) aux Services récréatifs et communautaires à compter du 20 juin 2016 jusqu'au 26 août 2016

Il est proposé par Édith de Haerne et résolu que le conseil entérine, suite à la recommandation de la direction générale, l'embauche de Mme Charlene Houle-Péloquin au poste de technicienne en loisirs à temps plein (poste temporaire) aux Services récréatifs et communautaires à compter du 20 juin 2016, et ce, jusqu'au 26 août 2016 inclusivement. Le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

2016-07-239

**Octroi du contrat pour le revêtement bitumineux – année 2016 – appel d'offres
numéro 2016-STP-04 – Ali Construction inc.**

Attendu que 3 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

Attendu que 3 soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels
d'offres ;

En conséquence,

Il est proposé par Archie Martin et résolu d'octroyer le contrat pour le revêtement
bitumineux – année 2016 – appel d'offres 2016-STP-04, au plus bas
soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Ali Construction inc., au prix de
178 553,59 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le fonds
général et le fonds de voirie.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-240

**Reconduction du contrat de déneigement des stationnements de l'édifice
Paul-Brasseur et de l'Église et d'une partie du stationnement arrière de
l'ancienne Caisse populaire – saison 2016-2017 – M. Yannick Bourbonnais**

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu, suite à la recommandation de la
direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, de reconduire le
contrat pour le déneigement des stationnements de l'édifice Paul-Brasseur et de
l'Église ainsi que d'une partie du stationnement arrière de l'ancienne Caisse
populaire à monsieur Yannick Bourbonnais, pour la somme de 2 972,34 \$, avant
toutes taxes, pour la saison 2016-2017. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-241

**Octroi d'un contrat à TechnoRem inc. pour services professionnels pour la
préparation des documents d'appel d'offres, analyse des soumissions,
surveillance des travaux de chantier et préparation du rapport
hydrogéologique pour l'exploitation d'un nouvel ouvrage de captage dans le
secteur du puits Agathe**

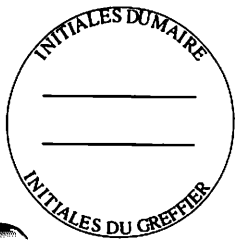
Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser, suite à la recommandation
de la direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, l'octroi d'un
contrat à TechnoRem inc. pour services professionnels pour la préparation des
documents d'appel d'offres, analyse des soumissions, surveillance des travaux de
chantier et préparation du rapport hydrogéologique pour l'exploitation d'un nouvel
ouvrage de captage dans le secteur du puits Agathe, au montant de 20 735 \$, plus
toutes les taxes applicables, et ce, selon la lettre de proposition numéro OS16-64
datée du 25 avril 2016. Le tout payable par le programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-242

**Octroi d'un contrat à Toitures Bouda pour la réfection de la toiture du chalet
de L'escapade au 15 de la rue du Boisé-des-Franciscaines**

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser, suite à la recommandation
de la direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, l'octroi d'un
contrat à Toitures Bouda pour la réfection de la toiture du chalet de L'escapade au



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

15 de la rue du Boisé-des-Franciscaines, d'une somme de 21 735 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon le contrat numéro 5101 daté du 22 juin 2016. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-243

Octroi d'un contrat à Atelier Trottier inc. pour la fabrication de cinq (5) « entre-deux » pour chevaux pour le parc de Lery-MacDonald

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser, suite à la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à Atelier Trottier inc. pour la fabrication de cinq (5) « entre-deux » pour chevaux pour le parc de Lery-MacDonald, d'une somme de 5 275,00 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission datée du 15 juin 2016. Le tout payable par une partie de la subvention du pacte rural et le solde par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-244

PIIA – 196 (projeté), chemin de l'Anse – construction d'une résidence unifamiliale isolée – chemin de paysage et point de vue remarquable – lot 3 609 793 – zone H-22

Considérant les plans d'aménagement et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le chemin de paysage et point de vue remarquable;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 196 (projeté) du chemin de l'Anse – chemin de paysage et point de vue remarquable – lot 3 609 793 – zone H-22, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-245

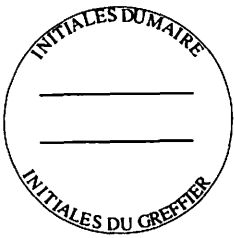
PIIA – 222, chemin Saint-François – remplacement de la galerie arrière – lanière patrimoniale – lot 4 024 723 – zone A-11

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la lanière patrimoniale;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement de la galerie arrière au 222 du chemin Saint-François – lanière patrimoniale – lot 4 024 723 – zone A-11, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

2016-07-246

PIIA – 15-17 A, rue Saint-Jean-Baptiste Est – réfection des quatre (4) galeries arrière – lot 5 613 491 – zone C-136

Considérant les échantillons, les plans et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-136;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la réfection des quatre (4) galeries arrière au 15-17 A de la rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 5 613 491 – zone C-136, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Mario Gauthier déclare qu'il a ou qu'il est susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier dans les 2 dossiers de demandes de PIIA suivants et qu'il s'abstient de participer aux délibérations. Il demande aussi à ce que mention en soit faite au procès-verbal de la présente assemblée.

2016-07-247

PIIA – 125, rue Saint-Pierre – remplacement de toutes les fenêtres et travaux de peinture sur la tôle de la toiture de l'habitation – lot 3 608 219 – zone C-148

Considérant les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-148;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement de toutes les fenêtres et aux travaux de peinture sur la tôle de la toiture au 125 de la rue Saint-Pierre – lot 3 608 219 – zone C-148, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-248

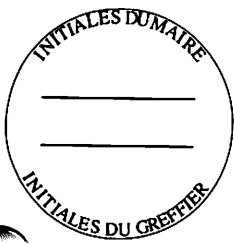
PIIA – 125, rue Saint-Pierre – installation d'un bain thérapeutique extérieur (spa) avec pavillon de jardin dans la cour arrière de l'habitation – lot 3 608 219 – zone C-148

Considérant les échantillons, les plans et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-148;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'installation d'un bain thérapeutique extérieur (spa) avec pavillon de jardin dans la cour arrière de l'habitation au 125 de la rue Saint-Pierre – lot 3 608 219 – zone C-148, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

2016-07-249

Dérogation mineure – 214, chemin Cabot – construction d'une véranda trois saisons dans la bande de protection riveraine – lot 3 609 298 – zone H-53

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 214 du chemin Cabot, lot 3 609 298.

Considérant le règlement de contrôle intérimaire numéro 229 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant qu'aucun arbre ne sera coupé ;

Considérant le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, Claude Bourbonnais, dossier S 227-4, minute 16 243 et daté du 27-05-2016 ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145.5 ;

En conséquence, il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une véranda trois saisons à 24,6 mètres dans la bande de protection riveraine au lieu de 35 mètres au 214 du chemin Cabot, lot 3 609 298 – zone H-53.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-250

Dérogation mineure – 259, chemin Cabot – construction d'une véranda trois saisons dans la bande de protection riveraine – lot 4 846 682 – zone H-53

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 259 du chemin Cabot, lot 4 846 682.

Considérant le règlement de contrôle intérimaire numéro 229 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

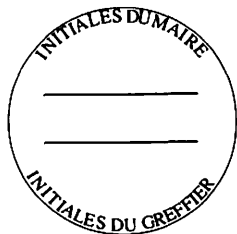
Considérant qu'aucun arbre ne sera coupé ;

Considérant le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, Claude Bourbonnais, dossier L 1019-1, minute 102 et daté du 31-05-2016 ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145.5 ;

En conséquence, il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une véranda trois saisons à 22 mètres dans la bande de protection riveraine au lieu de 35 mètres pour le 259 du chemin Cabot, lot 4 846 682 – zone H-53.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 11 juillet 2016, à 19 h 30**

2016-07-251

**Dérogation mineure – 8, rue Saint-Pierre – alignement avant du garage non
attenant et hauteur totale – lot 3 607 774 – zone H-169**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 8 de la rue Saint-Pierre, lot 3 607 774.

Considérant le rapport annexé au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, David Simoneau, dossier S 4949-1, minute 8506 et daté du 19-05-2016 ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145.5 ;

En conséquence, il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 8 de la rue Saint-Pierre, lot 3 607 774 – zone H-169

1. permettant un garage non attenant et existant d'une hauteur excédant celle du bâtiment principal, et
2. permettant un alignement avant du bâtiment principal ne respectant pas la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au conseil.

2016-07-252

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Archie Martin et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 34.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière